

Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEWEST

N° 1634 / HUISSIER.-

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden :
nummer en dagtekening.

Réponse au n° _____

Antwoord op n° _____

du _____ 19____
van _____

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp :

ERMENS c/BIVER.-

Monsieur le Greffier,

Minutée par :
Geminuteerd door :

Copiée par :
Afgeschreven door :

Collationnée par :
Gecollationneerd door :

Reçue le :
Ontvangen de :

Comme suite à votre lettre n° 2III/D.IV.

du 30 Juin 1952, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que le sieur BIVER ne réside plus
à Ruhengeri depuis le mois de mars 1952.

Je ne connais pas sa résidence actuelle.-

L'HUISSIER, D. NE VEJANS, -

Monsieur le Greffier du Tribunal
de Première Instance

à

USUMBURA.-

RUHENGERRI, le 14 Juillet 1952.-
de

